



## Vous êtes impacté(e) ?

Faites-vous connaître auprès de votre commune ou directement auprès des services de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise de façon à ce qu'une visite sur site puisse être organisée pour étudier la situation.

Garanti sans paperasse !

Un simple coup de fil suffit  
pour déclencher une visite sur le terrain.

Aurélien MUSU : 06 37 73 33 18 / Camille MANGELINCK : 06 33 40 73 70

■ Visite, suivi technique et administratif assurés collaborativement par l'intercommunalité, les services de la DDT et l'association ReNard.

Il n'y a pas de solution miracle, c'est grâce à l'acquisition d'expérience et l'amélioration des connaissances que nous pourrons trouver ensemble des solutions de cohabitation !

Le représentant  
des communes

Benoit SINGLIT  
Président de la Communauté  
de communes

Le représentant  
de l'Etat

Hanafi HALIL  
Sous-Préfet de Vouziers

# L'arrivée du CASTOR d'Europe sur la Bar



Des dégâts importants pour les exploitants agricoles et sylvicoles  
de la vallée. Pour y remédier, **SOYONS TOUS MOBILISÉS !**



L'intercommunalité et les services de l'Etat se mobilisent avec l'appui d'un important réseau de partenaires pour faire face à la situation.

## Rétrospective

### 2021

Plusieurs communes du territoire font appel à la communauté de communes pour s'emparer de la thématique Castor d'Europe ...

### 2022

Intercommunalité et Sous-Préfecture de Vouziers s'associent pour mettre en place un comité de pilotage afin de faire face à une situation inédite – dans un contexte lié à la gestion d'une espèce protégée – où l'on ne peut pas faire n'importe quoi !

### 2023 – 2024

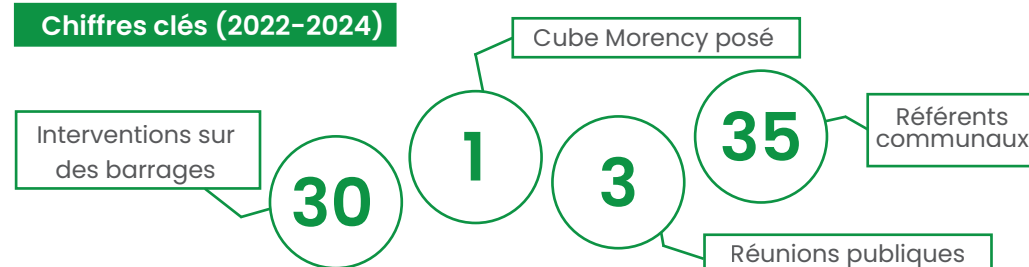
Tous les partenaires, acteurs institutionnels et privés, se mettent autour de la table et cherchent des solutions concrètes : DDT, DREAL, OFB, communes, syndicats agricole et forestier, Chambre d'Agriculture, Agences de l'eau, CNPF, associations naturalistes ...

Mise en place d'une dérogation préfectorale sur 35 communes permettant d'intervenir plus facilement et plus rapidement, notamment sur les barrages, lors de situations d'urgence. **Une première en France !**

Accédez à la liste des communes : [www.argonne-ardennaise.fr](http://www.argonne-ardennaise.fr)

**Des délais d'intervention d'une semaine en moyenne sans formalité administrative pour les propriétaires ou exploitants concernés.**

### Chiffres clés (2022-2024)



## Le plan d'actions 2025

### 1 Lancement de plusieurs expérimentations pour trouver des solutions concrètes

Parcelle à vocation agricole

Parcelle à vocation sylvicole

Parcelle de peupliers



- Suivis spécifiques
- Interventions régulières de terrain
- Mise en place d'aménagements
- Tests

### 2 Evaluation du coût financier des dégâts

Les services de l'Etat et de l'intercommunalité, en lien avec les communes et tous les partenaires, travailleront ensemble pour mettre en place une méthodologie partagée d'évaluation des dégâts.

Pour aller à terme vers un programme d'accompagnement, une évaluation quantitative et financière à l'échelle du territoire de l'Argonne Ardennaise est nécessaire. Tous les propriétaires impactés sont invités à se faire connaître pour permettre celle-ci.

### 3 Structuration d'un diagnostic d'évolution de l'espèce, avec élaboration d'un plan d'action préventif